

Comité sur le droit d'auteur du Bureau canadien des archivistes

Rapport à la communauté archivistique

Le 7 mai 2003

Les deux dernières années ont été très occupées pour le Comité sur le droit d'auteur qui a fait dans l'ombre un travail préparatoire et qui doit maintenant faire face à une nouvelle ronde d'amendements à la loi sur le Droit d'auteur. Nous désirons faire connaître à la communauté archivistique ce que nous avons fait.

La consultation de juin 2001

Une série de documents incluant *Cadre de révision du droit d'auteur et Document de consultation sur les questions de droit d'auteur à l'ère numérique* a été publiée par les ministères du Patrimoine canadien et de l'Industrie en juin 2001. Ces documents ont lancé une initiative majeure pour amender la législation canadienne en matière de droit d'auteur pour se conformer aux réalités de l'environnement numérique. Des commentaires de la part des intervenants qui détiennent des intérêts et du public ont été invités.

Le Comité sur le droit d'auteur se composait à l'époque de Greg Brown (ACA), Victorin Chabot (AAQ), Guy Diné (CCA), Grace Hyam (ACA) et de la responsable Nancy Marrelli (AAQ), en plus de Greg Eamon (Archives nationales du Canada) en tant qu'observateur. Notre groupe a travaillé très fort pour préparer un mémoire détaillé en réponse à l'initiative et ce mémoire a été soumis en septembre 2001. Le mémoire intitulé *Commentaires sur le Cadre de révision du droit d'auteur et le Document de consultation sur les questions de droit d'auteur à l'ère numérique* est disponible sur le site Web du Comité sur le droit d'auteur:

<http://archives3.concordia.ca/bca.html>

Notre mémoire met l'emphase sur la nécessité d'une large consultation et sur un équilibre entre la législation et la nécessité pour les archivistes de respecter les droits des créateurs (nos donateurs) et des utilisateurs. Nous avons souligné l'importance de mettre en valeur, et surtout de ne pas pénaliser, la recherche et l'étude privée dans l'environnement numérique et nous avons souligné certains problèmes de préservation dans ce même environnement.

La réponse à l'initiative gouvernementale a été écrasante et plus de 700 soumissions, dont la nôtre, ont été faites. Les documents originaux et les réponses sont disponibles à:

<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrp-prda.nsf/vwGeneratedInterF/Home>

Consultations

Devant un tel intérêt pour le droit d'auteur dans l'environnement numérique, des réunions de consultation sur ces questions ont été organisées par le gouvernement partout au pays au printemps 2002. Le Comité sur le droit d'auteur du Bureau canadien

des archivistes a participé à ces deux réunions, l'une à Montréal et l'autre à Ottawa. Nous y avons présenté nos positions, avons amené de l'avant nos questions et initié un dialogue avec d'autres intervenants ayant des intérêts et avec les membres du gouvernement qui sont amenés à faire des politiques. Nous avons discuté et fait du lobbying.

Financement et opérations du Comité sur le droit d'auteur

En 2001 et 2002, il est devenu évident que le Comité sur le droit d'auteur avait besoin de financement stable afin de s'acquitter de son mandat. Des demandes ont été faites à cet effet et nous remercions le CCA qui, à l'été 2002, nous a octroyé un budget modeste qui nous permet d'obtenir les services d'un conseiller légal, de faire et de traduire des mémoires et d'effectuer des dépenses mineures pour représenter la communauté archivistique lorsque nécessaire. Les dépenses des représentants des trois associations qui font parties du Comité sur le droit d'auteur du BCA (l'AAQ, l'ACA et le CCA) continuent à être défrayées par chaque association et les dépenses conjointes sont partagées. Nous faisons presque tout par courriel et conférences téléphoniques afin de limiter nos dépenses. Plusieurs des intervenants détenant des intérêts (les écrivains, les musiciens, les photographes, les gens de l'industrie du film, ceux du secteur de l'éducation, etc.) ont des lobbyistes à temps plein et des budgets importants pour faire du lobbying et préparer des documents, mais jusqu'à maintenant, nous arrivons à faire notre propre lobbying et à amener de l'avant les questions qui nous concernent.

Les révisions aux sections 7 et 30.21

Au cours de l'hiver 2002, le Comité a été invité à participer aux discussions avec d'autres intervenants détenant des intérêts (les écrivains, les historiens) pour déterminer si un compromis pouvait être possible dans certaines parties de la section 7 de la loi concernant la protection des oeuvres non publiées. Après une série de négociations où chacun a pris et donné, toutes les parties se sont entendues sur un compromis. Le changement proposé augmenterait la période de protection pour une petite catégorie d'oeuvres non publiées, mais changerait les limitations aux exceptions prévues dans la section 30.21, en soulageant les services d'archives de certaines obligations qui sont très problématiques pour nous: localiser, dans certains cas, les détenteurs de droits d'auteur, et ce avant de faire une copie, et de maintenir certains documents et de les rendre accessibles aux détenteurs de droits d'auteur.

Le rapport de Wanda Noel sur ce processus est disponible à:

<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrpprda.nsf/vwGeneratedInterF/rp01107f.html>

Nous nous attendons à ce que les amendements soient amenés par une loi différente dans un futur rapproché.

Ces amendements représentent un compromis, mais nous croyons que les bénéfices sont assez importants pour accepter le tout.

Révision de la section 92

La loi de 1997 incluait une révision de 5 ans (appelée évaluation du fonctionnement de la loi) qui devait être soumise au parlement en 2003.

En s'y préparant, le Comité sur le droit d'auteur a cru qu'il était très important de soumettre un mémoire résumant les questions archivistiques en suspend et notre position sur chacune d'entre elles. Nous avons pu faire préparer un premier document de travail et nous avons travaillé avec soin pour nous assurer que toutes les questions soient couvertes dans un langage clair et que nos recommandations soient complètes mais concises. Le rapport, *Canadian Copyright Law Revision: Issues of Importance to Archival Institutions*, a été soumis aux ministères de l'Industrie et du Patrimoine canadien le 29 avril 2002. Il contient 31 questions en suspend et nos recommandations pour chacune d'entre elles. Ce document est disponible sur notre site Web:

<http://archives3.concordia.ca/bca.html>

Les ministères de l'Industrie et du Patrimoine canadien ont fait leur rapport au parlement au début d'octobre 2002. Il est disponible à:

http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrpprda.nsf/vwGeneratedInterF/h_rp01106f.html

La révision de la section 92 est mise de côté pour le moment. Le Comité parlementaire est sensé réviser le document en question et le soumettre au parlement d'ici octobre 2003, mais on s'attend à ce qu'une extension soit demandée. Des consultations et des discussions auront lieu en temps et lieu et nous espérons qu'il y aura un essai de consensus. Nous participerons à ce processus avec assiduité parce que le rapport au parlement qui en résultera sera le canevas de la réforme du droit d'auteur pour les prochaines années. Il est probable que le véritable processus de réforme ne commencera pas au cours du présent mandat gouvernemental puisqu'il sera long et difficile.

CE QUI S'ENSUIT?

Comme toujours, le Comité sur le droit d'auteur est pris en otage par les programmes et les horaires des autres intervenants. Notre meilleure hypothèse sur ce qui va se passer dans un futur rapproché est:

Les amendements aux sections 7 et 30.21

Nous croyons qu'un amendement à la loi sur le Droit d'auteur sera amené bientôt au parlement pour changer la durée de la protection de certains documents non publiés dans la section 7 et pour éliminer certaines des restrictions et des exigences dans la section 30.21 de la loi sur le Droit d'auteur. Aussitôt qu'un tel amendement sera passé, le Comité sur le droit d'auteur informera la communauté archivistique sur les changements dans la loi et donnera des instructions claires et précises pour l'implantation.

Révision de la section 92

On nous invitera sûrement à soumettre un mémoire dans le cadre de la révision de la section 92 de la loi sur le Droit d'auteur, mais nous ne sommes pas certains quand. Le Comité sur le droit d'auteur y travaillera probablement durant l'été et au début de l'automne. Nous nous attendons aussi à participer dans de nombreuses consultations et discussions au cours des 18 prochains mois sur plusieurs aspects concernant le droit d'auteur dans l'environnement numérique. Nous ferons du lobbying aux niveaux ministériel et parlementaire pour amener de l'avant les questions et les positions qui sont importantes pour la communauté archivistique parce que ce processus de révision deviendra le canevas de la réforme du droit d'auteur à court, moyen et long terme, et il est donc essentiel que les questions importantes pour les archivistes y soient incluses.

Nous sommes conscients que le processus de réforme de la loi sur le droit d'auteur semble souvent très loin et même ésotérique et que les détails en semblent souvent tout à fait incompréhensibles! Nous avons parfois à nous rappeler pourquoi nous y sommes mêlés. Le Comité sur le droit d'auteur croit que l'introduction de notre mémoire d'avril 2002 (disponible sur notre site Web) résume très bien pourquoi nous participons dans ce processus difficile et souvent ennuyeux (ce mémoire n'a pas été traduit en entier, mais nous en traduisons ici l'introduction):

Les archives sont la mémoire de la nation

Les archivistes conservent pour les générations présentes et futures l'essence de ce que sont les canadiens et ce qu'ils ont fait. Notre mandat est de servir la société, de donner un accès continu aux documents qui reflètent la grande diversité de la vie canadienne: les canadiens ordinaires et la vie de tous les jours, ceux qui ont atteint la célébrité et la richesse, les institutions dont le travail se fait à l'échelle internationale et celles dont l'oeuvre se fait à l'échelle canadienne, les documents de l'humble et de l'anonyme et ceux de canadiens bien connus dans le passé ou le présent. On retrouve dans les archives les journaux intimes de Mackenzie King et ceux d'une femme au foyer des prairies durant la Dépression, des photographies de Karsh et celles prises par des campeurs du YMCA.

Les services d'archives sont des endroits particuliers en relation avec le droit d'auteur: par notre nature, nous représentons cet équilibre entre les créateurs et les utilisateurs que la loi sur le droit d'auteur essaie d'atteindre. Les créateurs sont à l'origine de nos documents, les utilisateurs sont ceux qui désirent les utiliser. Puisque nos «clients» sont des créateurs et des utilisateurs, nous équilibrons les droits de l'un et de l'autre à tous les jours.

Le Comité sur le droit d'auteur continuera de faire des efforts pour garder la communauté archivistique informée à propos de ce qui se passe dans le cadre de la réforme de la loi sur le droit d'auteur. Si vous avez des questions, des commentaires ou des inquiétudes, s'il-vous-plaît, n'hésitez pas à nous contacter. Nous accueillons vos commentaires avec enthousiasme.

Le Comité sur le droit d'auteur du BCA:

Greg Brown (ACA)

Victorin Chabot (AAQ)

Guy Dinel (CCA)

Nancy Marrelli (AAQ), responsable du comité

Brian Owens (ACA)

Greg Eamon (Bibliothèque et Archives du Canada - observateur)